

Séance du 20 décembre 2024

N° 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Adoption du budget prévisionnel 2025 des centres d'hébergement et de réinsertion sociale Joséphine Baker et Rosa Luxemburg (budget 04)

LE CONSEIL

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les R.123-39 et suivants ; L.314-1 et suivants ; R.314-1 et suivants et R.123-39 et suivants,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 26 décembre 2019 relative au plan stratégique des centres d'hébergement du CASVP (2020 - 2026);

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre le CASVP et l'Etat le 22 janvier 2020, son avenant signé le 9 mars 2021, et son avenant n°2 signé le 2 décembre 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°4 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre le CASVP et l'Etat proposé à l'approbation du Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale relatif à l'adoption du budget prévisionnel 2025 des centres d'hébergement et de réinsertion sociale Joséphine Baker et Rosa Luxemburg (budget 04) ;

Délibère

Article 1

Le budget prévisionnel des centres d'hébergement et de réinsertion sociale Joséphine Baker et Rosa Luxemburg pour l'exercice 2025, est arrêté à la somme de 32 944 200 €.

Cette somme se répartit comme suit :

Section d'investissement.....2 250 900 €
(en dépense et en recette)

Section d'exploitation.....29 335 200 €
(en dépense et en recette)

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE